

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de façon dérogatoire et temporaire au Château des Rochers situé 1 rue Faidherbe, suite à l'incendie de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Habib KCHOK, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Patrice ABRAN, Martine CAGNARD, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Didier CARON, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Maria LAGACHE FORTES à Badia ZRARI, Pascal LAMBERT à Patrice ABRAN, Alain PETIT à Gillian ROUX

Secrétaire de Séance : Madame Badia ZRARI

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION DEL2023_131 - Tarifs 2024

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de modifier certains tarifs municipaux.

L'ensemble des tarifs proposés se trouvent en annexe de la présente délibération sur laquelle sont mentionnées les évolutions tarifs 2023/proposition tarifaire 2024.

A cela et compte tenu de l'organisation du gala Pierre Perret, il est proposé de fixer le montant du droit d'accès à cet évènement au vu des prestations prévues à cette occasion.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'approuver les tarifs municipaux ci-annexés avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

D'instituer, en outre, un tarif de 82 € pour la billetterie du gala Pierre Perret prévu le 14 janvier 2024.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,